

Date de convocation : 21/02/2024	DEPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE COMMUNE DE DUNIERES DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
---	--

Le vingt-six février deux mil vingt-quatre à vingt heures.

Le Conseil Municipal de la Commune de DUNIERES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre DURIEUX, maire.

Présents : Nelly BEAULAIGUE, Cédric BROUSSARD, Florian CHAUDIER, Dimitri CLOT, Hélène DREVET, Pierre DURIEUX, Pascal GOUY, Jean Paul GRANGE, Catherine MARCON, Pierrick MARCON, Pascale MERLE, Isabelle MEYNET, Colette MORIN, Christophe MOULIN, Emeline MOUNIER, Fanny MOURIER, Marie Laure OUDIN, Thierry SABOT, Patricia SOUCHON, Robert VALLAT (20).

Excusés : Corinne BEAL (pouvoir à Patricia SOUCHON), Fabienne MANOHA (pouvoir à Colette MORIN), Éric PARRAT (3).

Absent : (0).

Monsieur Cédric BROUSSARD a été désigné secrétaire de séance.

OBJET DE LA SEANCE: Cession parcelle AY n°708 aux Consorts ROUCHON.

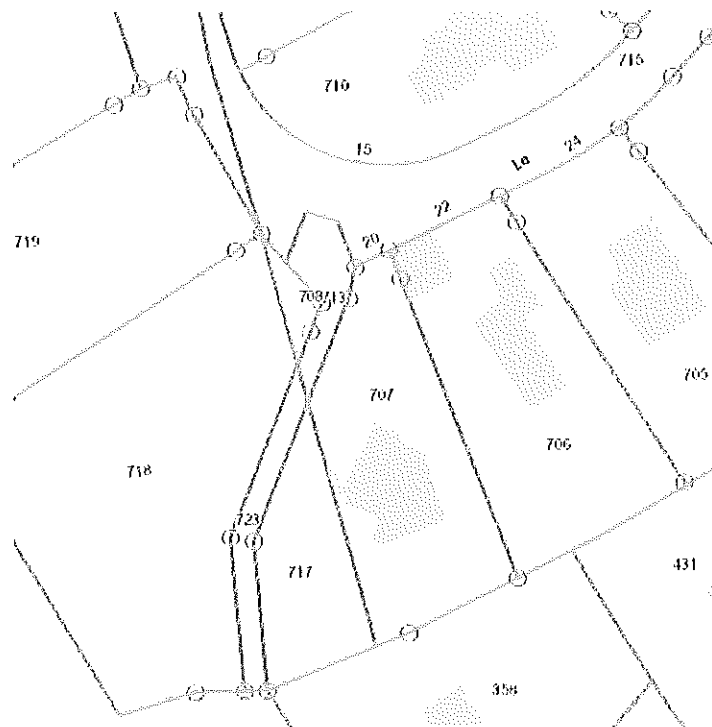
DCM 20240226-11

Monsieur Le Maire informe que les Consorts Rouchon souhaitent acquérir la parcelle AY n°708 d'une superficie de 46 m² environ.

Il précise que tous les frais (géomètre et rédaction de l'acte) seront à la charge de l'acquéreur.

AR Prefecture

043-214300873-20240226-DCM20240226_11B-DE
Reçu le 21/03/2024



Le Conseil Municipal, à la majorité (1 abstention : Fanny MOURIER) :

- Valide la cession de la parcelle AY n°708 pour l'euro symbolique aux Consorts ROUCHON ;
- Dit que tous les frais (géomètre et rédaction de l'acte) seront à la charge de l'acquéreur ;
- Désigne le bureau ACTIF pour l'assistance à la rédaction de l'acte administratif ;
- Autorise Monsieur Le Maire à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme,



Le Maire,
Pierre DURIEUX

Le Secrétaire de séance,
Cédric BROUSSARD

AR Prefecture

043-214300873-20240226-DCM20240226_11B-DE
Reçu le 21/03/2024